

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux-mille-vingt-six et le 24 février, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2026.

Présents : BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, CHASTEL Sandrine, HECTOR France, BEYNET Gérard, CHAUVIN Christian, CHEVAL Jérôme, LANG Jean-Luc, LATARD Sébastien, ROUMIEU Régis

Absent ayant donné procuration : BEDERIAN Alexandre à MORENO Juan

Absent : BORGNA Eric

Secrétaire de séance : HECTOR France

Ouverture de séance à 18h10

DEL N° 2026-10 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

Le Maire proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des communes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti pour l'exercice 2026 à 52,36%.

FIXE le taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti pour l'exercice 2026 à 27,11%

FIXE le taux de la taxe d'habitation pour l'exercice 2026 à 0,975%.

CHARGE et DÉLÈGUE Monsieur le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,

Juan MORENO

